



Chambéry, le 22 mars 2018

Michel Dantin

Maire de Chambéry
Député Européen

Lettre ouverte aux parents d'élèves et aux Chambériens

Madame, Monsieur,

J'ai entendu vos inquiétudes au sujet de la réorganisation des interventions des Atsem dans nos écoles.

Comme vous le savez certainement, l'emploi du temps des Atsem se partage entre le temps scolaire durant lequel elles assistent l'enseignant et le temps périscolaire où elles encadrent vos enfants.

J'ai pris la décision, pour des raisons que je souhaite exposer dans ce courrier, de réduire le temps d'implication des Atsem en temps scolaire. Il y aura donc une Atsem en moins dans les écoles maternelles comptant 4 classes ou plus et ½ Atsem en moins par école comptant 3 classes. L'école de Bellevue, qui ne compte que deux classes, ne sera quant à elle pas impactée. Cette situation sera comparable à celle existant dans les autres villes de notre département.

A la rentrée prochaine, si le taux d'implication des Atsem en temps scolaire diminue, le taux d'encadrement des enfants en dehors des temps de classe reste inchangé.

Chaque classe continuera de bénéficier du soutien d'une Atsem. Leur implication dans chaque classe sera déterminée par les directeurs d'écoles en fonction du nombre d'enfants par classe, de leur âge, de leurs difficultés spécifiques et des activités proposées par l'enseignant.

Durant les temps périscolaires, les enfants seront intégralement pris en charge par des animateurs et des Atsem, le taux d'encadrement restant inchangé : un adulte pour 10 enfants sur le temps du repas, un adulte pour 14 enfants le soir.

Je tiens à souligner que malgré la suppression de ces postes, le taux d'agents employés à Chambéry dans les écoles à la rentrée prochaine (209 équivalents temps plein) restera bien supérieur à celui qui prévalait en 2015 (193).

Cette décision a été motivée par la situation budgétaire contrainte que connaît notre ville.

Avec la nouvelle loi de finances votée au Parlement en décembre 2017, l'augmentation des frais de fonctionnement de la Ville ne doit désormais pas dépasser 1,2 % par an. Si ce seuil n'est pas respecté, l'Etat exigera de la collectivité de payer 75 % du dépassement en pénalités. Ainsi, si par exemple nous dépassons ce seuil de 500 000 euros en 2018, nous serons obligés de verser 350 000 euros à l'état en 2019. Or la progression de la masse salariale s'établit à elle seule à 2,4% en 2017, en raison seulement de facteurs externes imposés à la collectivité (dégel du point d'indice, augmentation des charges patronales, glissement-vieillesse- technicité...).

Inutile de revenir sur la situation financière que nous avons eu à assainir depuis 2014. Si nous sommes contraints à ce choix difficile aujourd'hui, c'est aussi pour que nos enfants puissent encore bénéficier de services municipaux de qualité demain.

Cette décision n'est en rien une remise en cause du métier d'Atsem, reconnu et valorisé à Chambéry.

Depuis le début du mandat, mon équipe et moi-même nous sommes souvent déplacés dans les écoles chambériennes et avons pu constater par nous-mêmes le rôle important qu'y jouent les Atsem.

Notre municipalité s'est fortement investie à leurs côtés afin de valoriser leur métier. Ainsi, en 2016, une large démarche participative impliquant l'ensemble des Atsem et des directeurs de maternelles a permis de développer des propositions pour améliorer leurs conditions de travail. A l'issue de cette démarche, de nombreuses formations, notamment au BAFA, ont été proposées aux agents et des heures leur ont été dégagées pour la préparation des temps périscolaires. C'est pour vous et vos enfants un gage de professionnalisme.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, les Atsem ont ainsi pu gagner en responsabilités et en reconnaissance : elles sont nombreuses à s'investir pleinement et à proposer des activités artistiques de qualité aux enfants en temps périscolaires et certaines ont même pu évoluer vers des postes de coordonnateurs, une évolution évidemment assortie d'une augmentation des primes versées. Ce faisant, la Ville de Chambéry a pleinement reconnu le rôle éducatif des Atsem, et ce bien avant la parution du décret qui a modifié leur statut le 7 mars dernier.

Cette décision n'a pas été facile, et je sais les craintes qu'elle peut susciter. Il faut savoir qu'elle n'impactera en rien le projet éducatif ambitieux que nous menons pour notre territoire.

A l'aube de l'introduction de nouveaux rythmes scolaires, nous continuerons de poursuivre ce projet, notre objectif principal étant de coordonner les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de façon à favoriser l'apprentissage et l'épanouissement de l'enfant à l'école. Ainsi, comme en 2016-2017, les enfants bénéficieront de temps récréatifs, d'ateliers animés par les agents municipaux et par des intervenants extérieurs et, en élémentaire, de temps d'études avec un encadrant pour 14 élèves afin d'offrir un accompagnement plus efficace, ce qui relève d'une démarche volontaire de notre part et non d'une contrainte imposée.

Pour le maintien d'un service éducatif de qualité, un travail de réflexion collégial auquel sont pleinement associées les Atsem est en cours.

Toutefois, cette décision, partagée avec les services départementaux de l'éducation nationale, nécessite inéluctablement de repenser les interventions des Atsem au sein des écoles. A cet effet, un important travail de réflexion est mené en lien avec elles afin de garantir la sécurité matérielle et affective des enfants. Un groupe de travail, réunissant directeurs d'écoles, services de la ville, coordonnateurs dont deux anciennes Atsem ainsi que des Atsem volontaires tirées au sort travaille actuellement à la réorganisation de la rentrée scolaire 2018 ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des Atsem visant à redéfinir leurs missions et ainsi œuvrer pour une meilleure reconnaissance de leur métier. Les organisations syndicales ont également longuement été reçues à ce sujet le 26 février dernier.

Par ailleurs, il est important de souligner que les mobilités internes et l'ouverture d'une classe de maternelle à Pasteur permettront à certaines de retrouver un poste. Deux d'entre elles rejoindront un groupe d'Atsem volantes et celles dont les contrats ne seront pas reconduits bénéficieront d'un accompagnement personnalisé par la Ville. Nous nous sommes également engagés à titulariser les Atsem contractuelles qui seront ainsi positionnés sur des postes pérennes.

Enfin, parmi les améliorations majeures, il convient de citer la suppression du délai de carence de sept jours qui prévalait jusqu'alors. Cette mesure s'est révélée être mal adaptée au fonctionnement des écoles. Dès la rentrée prochaine, le remplacement des Atsem sera donc accéléré et les enseignants n'auront plus à s'organiser au pied levé.

L'enfance chambérienne et son avenir sont une priorité pour notre municipalité.

Ceux qui nous reprochent de ne pas avoir l'intérêt de l'enfant à cœur, savent-ils que nous avons investi plus de 1,2 million d'euros dans les écoles en 2017 et que nous prévoyons d'y consacrer encore 1,3 million d'euros en 2018? Savent-ils seulement que près de 1,6 million d'euros sont consacrés aux travaux au sein des écoles depuis deux ans ? Que près de 780 000 € sont en cours d'investissement pour la sécurisation de nos écoles? Savent-ils que nous avons déployé un plan numérique au sein des écoles et que nous y consacrons cette année encore plus de 160 000 € puisqu'il s'agit de préparer une génération dont le numérique sera l'environnement quotidien? Que les salaires des agents des écoles se sont élevés à 7,6 millions d'euros en 2017 et devraient atteindre, malgré les suppressions de postes, 7,9 millions d'euros en 2018, soit près de 15% de la masse salariale de la ville ? Savent-ils enfin que nous avons été obligés d'aménager 9 classes supplémentaires pour dédoubler les CP-CE1 ?

Ces chiffres sont une preuve supplémentaire que notre municipalité a fait de la jeunesse une préoccupation majeure et qu'en aucun cas une décision altérant leurs conditions d'apprentissage ou leur sécurité ne serait prise.

Michel Dantin

